



**Charte du  
Conseil Local de Santé Mentale  
De la Ville du Mans**

## La création du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans

Lors des Assises de la Santé menées entre 2018 et 2019 et initiées par Monsieur le Maire, les acteurs locaux ont pu se concerter autour de plusieurs thématiques de santé publique dont la santé mentale.

Un constat a pu être partagé relevant un besoin de plus de connaissance, de coordination et d'actions communes sur le territoire, ce qui rejoint ceux du diagnostic du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de la Sarthe<sup>1</sup>.

Pour améliorer cette situation, il a été proposé de mettre en place un **Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)**. La Ville du Mans, conjointement avec l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Sarthe, a validé cette proposition et a engagé dès 2019 l'installation du CLSM.

Pour débiter cette mise en place, une assemblée de lancement a eu lieu en octobre 2019 réunissant les acteurs locaux pour présenter la démarche, en présence du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Un premier comité de pilotage s'en est suivi pour définir les axes de travail selon les priorisations de l'assemblée de lancement avec la particularité de donner l'identité du CLSM. Ainsi, le CLSM partage et fonde ses actions sur le fait que la santé mentale ne réside pas seulement en l'absence de pathologie ou d'infirmité : une personne peut rencontrer des troubles psychiques (« *mal-être* ») sans être touchée par une maladie psychiatrique et inversement, une personne atteinte d'une maladie psychiatrique peut ne pas avoir de troubles psychiques (« *bien-être* »).

Pour définir le CLSM de la Ville du Mans, la charte décrit les fondements du CLSM avec la présentation de son fonctionnement, de ses missions et des membres qui le compose.



## Le statut du Conseil Local de Santé Mentale

Le CLSM est une plateforme de concertation et de coordination portée par la Ville du Mans et co-animée avec l'EPSM de la Sarthe en intégrant les usagers, représentés par le Groupe d'Entraide Mutuelle's (GEM'S) Loisir, le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) Tejira et le Collectif Plénitude 72 ainsi que les aidants, représentés par l'UNAFAM.

Le périmètre d'action du CLSM est le territoire de la commune du Mans.

## Les objectifs et les enjeux du Conseil Local de Santé Mentale

Les CLSM, dont le fonctionnement demande la participation active des usagers et des citoyens, sont des réponses éprouvées et originales visant à l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits, à la lutte contre l'exclusion sociale et la stigmatisation<sup>2</sup>.

Les objectifs principaux sont de **définir et d'animer une politique locale de prévention en santé mentale** dans sa globalité et de **mettre en œuvre des actions de prévention** et promotion de la santé mentale, contribuant à la réduction des inégalités sociales de santé.

La santé mentale **pour tous les citoyens, usagers ou non de la psychiatrie,**

**et par l'ensemble des secteurs ayant un impact sur la Santé Mentale ainsi que par les usagers et leur entourage.**

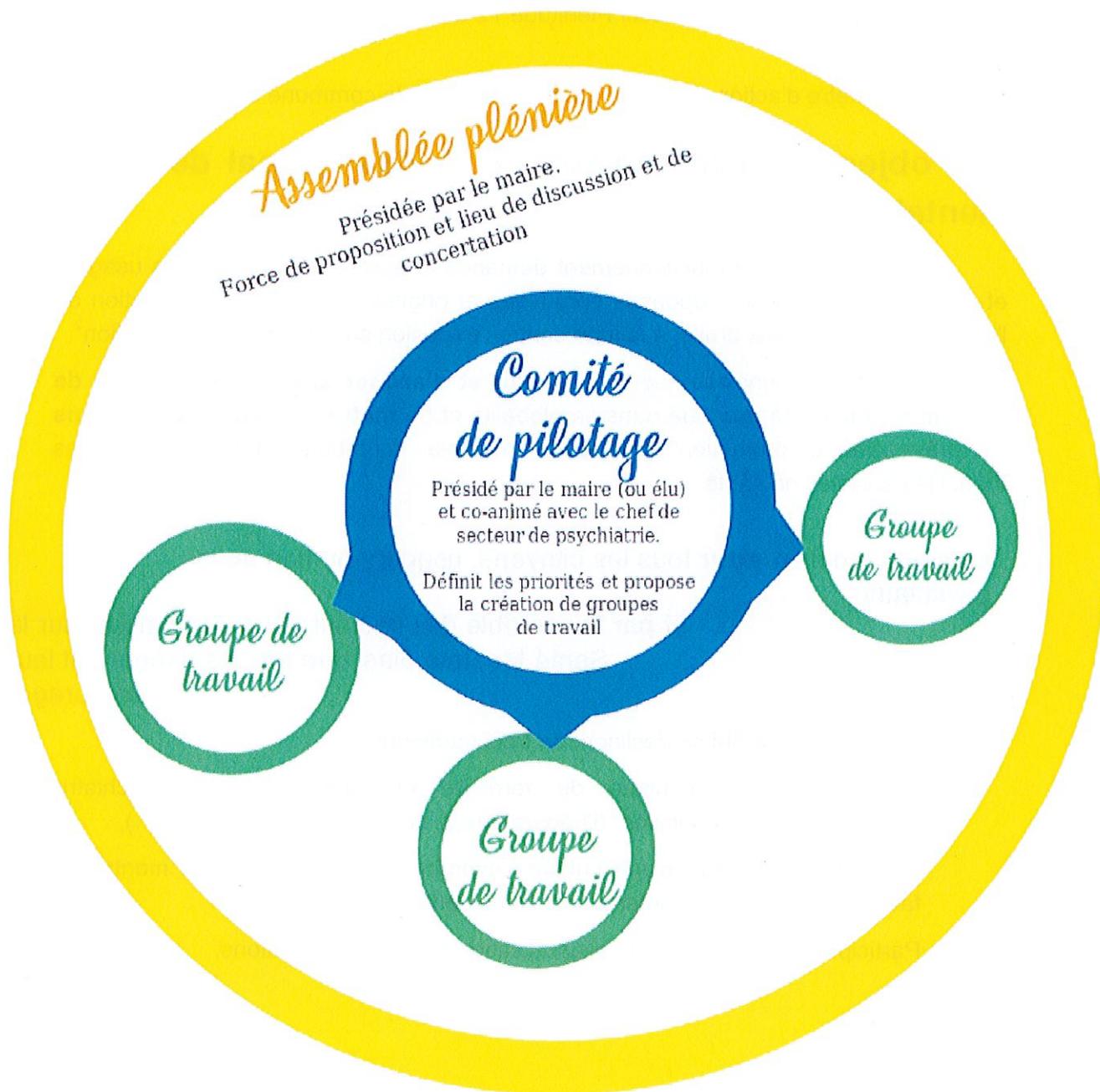
Les enjeux du CLSM se déclinent de trois manières :

- Favoriser une dynamique de territoire en dehors de la psychiatrie (problématiques d'addiction, d'hébergement, de logement, de sécurité...),
- Permettre le partage d'une culture commune autour de la santé mentale et favoriser une meilleure interconnaissance entre les institutions,
- Participer à la lutte contre la stigmatisation et les discriminations.

---

<sup>2</sup>CCOMS « Recommandation pour l'élaboration d'un Conseil Local de Santé Mentale » 2012.

## Le fonctionnement du Conseil Local de Santé Mentale



CCOMS, 2019

## L'assemblée plénière

Présidée par le Maire, ou l'élue le représentant, l'assemblée plénière réunit les acteurs locaux et les citoyens. C'est un lieu d'échanges, de concertation et de proposition pour partager les besoins et prioriser les thématiques qui seront la base dans la construction des actions du CLSM.

Fréquence : au moins une fois par an.

Composition : tous acteurs locaux et les citoyens

## Le comité de pilotage

Le comité de pilotage définit les axes de travail selon les orientations priorisées en assemblée plénière. Il a pour missions de :

- Définir les groupes de travail et leur composition,
- Suivre la mise en œuvre du programme de travail,
- Prévoir les modalités d'évaluation des actions et rendre compte lors de l'Assemblée Plénière.

Fréquence : 1 à 2 par an

Composition :

- La Ville du Mans,
- L'EPSM 72,
- Le CCAS de la Ville du Mans,
- Les groupes d'entraide mutuelle,
- Le Département de la Sarthe,
- L'Agence Régionale de Santé, Délégation de la Sarthe,
- La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Sarthe,
- Le Collectif plénitude 72,
- L'UNAFAM.

## Le comité de pilotage restreint

Un comité de pilotage restreint se réunit en amont des comités de pilotage pour préparer l'ordre du jour et pré-valider les documents à présenter au comité de pilotage (charte, outils d'évaluation...). Il suit également la mise en œuvre des actions.

Fréquence : autant que nécessaire.

Composition :

- La Ville du Mans,
- L'EPSM 72,
- Les groupes d'entraide mutuelle,
- Le Collectif plénitude 72,
- L'UNAFAM,
- L'Agence Régionale de Santé, Délégation de la Sarthe.

## Les groupes de travail

Les groupes de travail mettent en œuvre les axes du CLSM en élaborant différentes actions selon les objectifs définis en comité de pilotage.

Un·e référent·e est nommé·e pour chaque groupe de travail. Avec le·la coordonat·rice·eur du CLSM, il·elle organise et co-anime les réunions. Il·elle est l'intermédiaire entre le groupe de travail et le comité de pilotage.

La mise en place, l'évolution et l'arrêt des groupes sont validées en comité de pilotage.

## **La coordination du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans**

La coordination du CLSM est assurée par un·e coordonat·rice·eur dont le poste est porté par la Ville du Mans, avec un co-financement avec l'ARS pour 3 ans, et en lien étroit avec l'EPSM. Elle·il est responsable du fonctionnement courant du CLSM, de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de son programme de travail ainsi que de l'animation du partenariat. Elle·il est en lien avec le·la coordonat·rice·eur du Projet Territorial de Santé Mentale de la Sarthe.

## **Les moyens du Conseil Local de Santé Mentale**

### **Les moyens financiers**

Le CLSM n'a pas vocation à porter et/ou soutenir financièrement les actions. Le CLSM peut de manière ponctuelle rechercher des financements pour leur réalisation.

### **Les moyens humains**

Le CLSM repose sur la participation active des membres qui le compose, tant lors des réunions que dans la mise en œuvre des actions. Pour alimenter ces dynamiques et la réalisation des objectifs, l'engagement des participants au CLSM est primordial.

Le CLSM s'engage à être présent dans les instances locales intervenant sur le champ de la santé mentale. L'objectif est d'assurer le lien et la cohérence avec les politiques et les actions existantes sur le territoire.

## **L'évaluation du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans**

Une fois dans l'année, les actions du CLSM sont évaluées afin de mesurer l'impact de la politique de prévention et l'atteinte des objectifs fixés. Cette évaluation se décline en une analyse des indicateurs définis en amont et d'une interprétation des résultats.

L'évaluation est réalisée une fois par an par le·la coordonat·rice·eur avec le concours des membres du CLSM et des personnes nécessaires à cette évaluation. Le bilan est ensuite validé en comité de pilotage pour être partagé lors assemblée plénière.

## **Comment intégrer le Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans**

Le CLSM réunit tous acteurs souhaitant participer et s'impliquer dans la politique locale de santé mentale tels que des institutions, des associations, des bénévoles, des citoyens dont les usagers de la psychiatrie, leurs aidants, etc.

Ils sont invités à l'assemblée plénière et peuvent participer à un ou plusieurs groupes de travail ainsi qu'aux actions.

Le CLSM est un espace d'échange et de concertation vivant de l'implication de ses membres. Chacun d'eux a la liberté de s'investir dans les travaux du CLSM et de se mettre, pour un moment, en retrait sans être exclu du conseil.

## **La modification de la charte du Conseil Local de Santé Mentale**

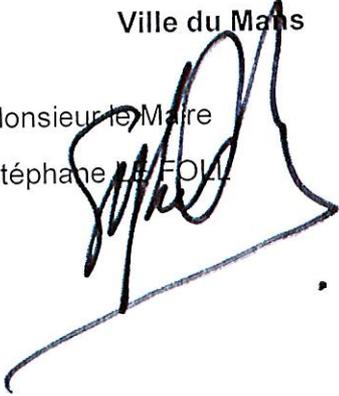
La charte et ses annexes définissent le cadre de fonctionnement et d'action du CLSM de la Ville du Mans. La charte pourra être revue selon le contexte, par avenant, et ses annexes mises à jour. Ces modifications seront validées en comité de pilotage et présentées lors de l'assemblée plénière.



## Les signataires de la charte du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans

Ville du Mans

Monsieur le Maire  
Stéphane LEFOUIL



Collectif Plénitude Sarthe

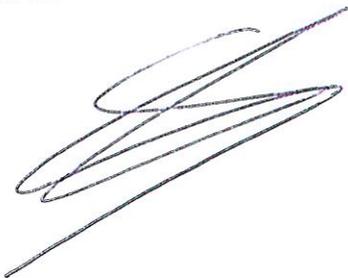
Membre

David GRASSIN



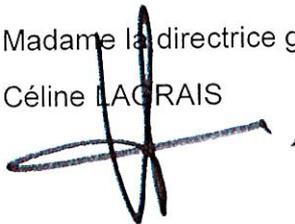
Union nationale de familles et  
amis de personnes malades  
et/ou handicapées psychiques

Monsieur le délégué départemental  
Pascal BOUCHERIE



Établissement Public de  
Santé Mentale de la Sarthe

Madame la directrice générale  
Céline LACRAIS



Groupe d'Entraide Mutuelle  
GEM's Loisir

Monsieur le Président  
Guillaume HOGU



Département de la Sarthe

Monsieur le Président  
Dominique LE MENER



Agence Régionale de Santé Pays  
de la Loire

Monsieur le directeur général  
Jean-Jacques COIPLLET

Groupe d'Entraide Mutuelle  
Tejira

Monsieur le Président  
Michel TORTEVOIX



Direction Départementale de  
l'Emploi, du Travail et des  
Solidarités de la Sarthe

Monsieur le directeur départemental  
Patrick DONNADIEU

## **Annexe 1 : Définition et aspiration du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans**

Dans l'élaboration du Projet Territorial de Santé Mentale de la Sarthe, une démarche de Diagnostic<sup>3</sup> des parcours en psychiatrie et en santé mentale, animée par l'ARS et l'ANAP en 2016, a pu mettre en lumière différentes observations dont :

- La nécessité de construire un espace de coordination des différents acteurs sociaux, médico-sociaux, sanitaires, des usagers et des familles,
- L'importance d'améliorer la lisibilité et les conditions d'accès à l'expertise des services spécialisés en psychiatrie,
- L'intérêt d'améliorer la lisibilité de l'offre existante par une meilleure clarification des rôles et missions de chacun et de l'articulation des interventions,
- Un besoin d'évaluations et de synthèses partenariales régulières (entre les usagers, les familles, les acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires) pour apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes (dans une approche « bio-psycho-sociale »),
- L'intérêt de développer « l'interconnaissance », et en particulier les échanges entre les acteurs du soin et les acteurs du maintien des personnes dans leur lieu de vie (domicile ou établissement non médicalisé),
- Un besoin de cadre, de référentiel de travail partagé, pour les interventions auprès des personnes (prise en compte de la parole, des attentes, des capacités des usagers ; implication de l'entourage ; approche orientée vers le rétablissement ; approche contextuelle des troubles ; etc.),
- L'utilité de réaffirmer le rôle des professionnels de santé de premier recours (professionnels et équipes de soins primaires), et notamment celui du médecin traitant comme coordinateur des soins auprès de la personne,
- La nécessité d'accroître les compétences des professionnels autres que psychiatriques (soignants de premier recours et professionnels de l'accompagnement) en matière d'identification et de gestion des troubles psychiques/psychiatriques,
- L'importance de tenir compte des tensions de la démographie médicale en Sarthe, tant celle des psychiatres que des généralistes.

Les Assises de la Santé menées entre 2018 et 2019 et initiées par Monsieur le Maire, ont permis aux acteurs locaux de se concerter autour de plusieurs thématiques de santé publique.

Lors des groupes de travail sur la santé mentale, un constat a pu être partagé rejoignant ceux relevés par le diagnostic du PTSM de la Sarthe. De ces échanges, la

---

<sup>3</sup> Extrait du Projet Territorial de Santé Mentale de la Sarthe 2018-2020.

mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale a été proposée pour apporter une réponse locale et innovante aux différents besoins et problématiques repérées.

Le premier comité de pilotage de décembre 2019 a posé une définition commune pour ancrer l'action du Conseil Local de Santé Mentale en reprenant la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé :

« "La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité."

Cette définition a pour important corollaire que la santé mentale est davantage que l'absence de troubles ou de handicaps mentaux. »

### **Pour les membres du comité de pilotage, les objectifs du Conseil Local de Santé Mentale seront atteints si ...**

« ... chacun arrive à savoir ce que font les autres »,

« ... avoir un constat partagé, faire remonter les réalités du terrain »,

« ... avoir des actions partagées et construire des outils communs »,

« ... les acteurs arrivent à avoir une réflexion sur leur propre fonctionnement, à définir les différents processus dans leurs organisations et d'avoir cette logique de transversalité »,

« ... engagement de chacun dans le Comité et l'animation du CLSM, au long court »,

« ... une réponse collective aux situations de terrain et de son suivi »,

« ... capitaliser les réussites et les échecs des expériences pour porter une réflexion sur ce qui marche et ce qui a vocation à être renforcé »,

« ... avoir une démarche de santé publique et pas uniquement de prise en charge lorsque la situation est dégradée »,

« ... faire une vraie place aux citoyens dans le CLSM, prise en compte de leur expertise de terrain pour alimenter les réflexions qui se feront au sein du Conseil».



## Annexe 2 : Fiches actions 2020-2021 du Conseil Local de Santé Mentale de la Ville du Mans



CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE  
DE LA VILLE DU MANS

FICHE ACTION 1 RELATION ENTRE LA VILLE ET LA PSYCHIATRIE			
REFERENT : Centre Communale d'Action Sociale de la Ville du Mans			
OBJECTIFS GENERAUX			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accès et le parcours de soins de la personne pour favoriser son inclusion dans la Cité.</li> </ul>			
RAPPEL DES CONSTATS			
<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordinations existantes mais non formalisées ou en projet de formalisation,</li> <li>Echanges entre les services,</li> <li>Une fois identifiés, les professionnels sont accessibles,</li> <li>Fiche de liaison utilisée entre certains acteurs.</li> <li>Bonne communication entre les professionnels.</li> </ul>		<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'identification des acteurs et de leur rôle,</li> <li>Interconnaissance à renforcer,</li> <li>Manque de coordination,</li> <li>Situation non repérée par les professionnels,</li> <li>Méconnaissance des services par la personne et son entourage,</li> <li>Rupture de l'accompagnement après l'hospitalisation,</li> </ul>	
<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Offres existant sur le territoire,</li> <li>Acteurs impliqués,</li> <li>Entourage bienveillant et de qualité,</li> <li>Organisation d'actions récurrentes (SISM par exemple).</li> </ul>		<b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Causes liées à la personne (déli, aide non formulée, isolement...),</li> <li>Rythmes du soin et de l'accompagnement social souvent plus long que ceux des injonctions d'ordre public ou de salubrité,</li> <li>Stigmatisation de la santé mentale,</li> <li>Temporalité des institutions,</li> <li>Manque d'outils,</li> <li>Procédures administratives lourdes.</li> </ul>	
		INTERNE	
		EXTERNE	
OBJECTIFS OPERATIONNELS			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les coordinations et partenariats existant</li> <li>Élaborer une première proposition de procédure</li> </ul>			
LES ACTIONS PROPOSEES			
Actions envisagées	Description	Principaux partenaires	Échéance
Formalisation et animation d'un réseau d'acteur	Le réseau d'acteurs rassemble les professionnels, les bénévoles et les usagers autour de la santé mentale. L'objectif de ce réseau est de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs locaux afin de faciliter la coordination de la prise en charge de l'usager et de prévenir une problématique de santé mentale. Une charte sera co-construite pour délimiter le réseau d'acteur. Différents outils seront également mis en place pour faciliter la communication entre les acteurs.	Ville du Mans EPSM 72 Département 72 ARS DDCS Adgesti Collectif plénitude 72 GEMs Loisir GEM Tejira	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Veille sur les dispositifs de coordination du territoire	Un premier recensement des dispositifs de coordination a pu être fait. Il sera poursuivi afin de faire le lien avec les actions de cet axe de travail.		En continue
INDICATEURS			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de temps de rencontre,</li> <li>Nombre d'orientations effectuées,</li> <li>Nombre d'hospitalisation d'urgence et/ou sans consentement,</li> <li>Taux de satisfaction des professionnels du réseau.</li> </ul>			



## CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DE LA VILLE DU MANS

FICHE ACTION 2 ACTION VERS LE JEUNE PUBLIC											
RAPPORTEUR : Maison des Adolescents de la Sarthe											
<b>OBJECTIF GENERAL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir et repérer les problématiques de santé mentale chez le public jeune</li> </ul>											
<b>RAPPEL DES CONSTATS</b> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top; border-right: 1px solid black;"> <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique d'acteurs existant ou se mettant en place,</li> <li>Echange d'informations entre les acteurs dans un cadre confidentiel</li> <li>Pluridisciplinarité des acteurs</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de visibilité sur les dispositifs et les outils,</li> <li>Manque d'interconnaissance et de coordination entre les partenaires,</li> <li>Manque d'identification rapide des acteurs et de leur rôle</li> <li>Perte d'informations entre les partenaires dans les parcours de vie et de soins.</li> </ul> </td> <td style="width: 5%; text-align: center; vertical-align: middle;">INTERNE</td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top; border-right: 1px solid black;"> <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté de coopération et de co-construction des acteurs,</li> <li>Ressources à disposition des professionnels (formations, outil d'aide aux repérages, plateforme de diagnostic...),</li> <li>Nombreuses structures existantes sur le territoire,</li> <li>Création de plusieurs équipes mobiles par l'EPSM.</li> </ul> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de formations aux signes d'alerte et de repérage précoce</li> <li>Offre de soins manquante sur certains champs et certaines tranches d'âge pas suffisamment connus,</li> <li>Réalité de mise en œuvre de la prise en charge parfois longue et complexe.</li> </ul> </td> <td style="width: 5%; text-align: center; vertical-align: middle;">EXTERNE</td> <td style="width: 40%;"></td> </tr> </table>				<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique d'acteurs existant ou se mettant en place,</li> <li>Echange d'informations entre les acteurs dans un cadre confidentiel</li> <li>Pluridisciplinarité des acteurs</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de visibilité sur les dispositifs et les outils,</li> <li>Manque d'interconnaissance et de coordination entre les partenaires,</li> <li>Manque d'identification rapide des acteurs et de leur rôle</li> <li>Perte d'informations entre les partenaires dans les parcours de vie et de soins.</li> </ul>	INTERNE		<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté de coopération et de co-construction des acteurs,</li> <li>Ressources à disposition des professionnels (formations, outil d'aide aux repérages, plateforme de diagnostic...),</li> <li>Nombreuses structures existantes sur le territoire,</li> <li>Création de plusieurs équipes mobiles par l'EPSM.</li> </ul>	<b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de formations aux signes d'alerte et de repérage précoce</li> <li>Offre de soins manquante sur certains champs et certaines tranches d'âge pas suffisamment connus,</li> <li>Réalité de mise en œuvre de la prise en charge parfois longue et complexe.</li> </ul>	EXTERNE	
<b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dynamique d'acteurs existant ou se mettant en place,</li> <li>Echange d'informations entre les acteurs dans un cadre confidentiel</li> <li>Pluridisciplinarité des acteurs</li> </ul>	<b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de visibilité sur les dispositifs et les outils,</li> <li>Manque d'interconnaissance et de coordination entre les partenaires,</li> <li>Manque d'identification rapide des acteurs et de leur rôle</li> <li>Perte d'informations entre les partenaires dans les parcours de vie et de soins.</li> </ul>	INTERNE									
<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté de coopération et de co-construction des acteurs,</li> <li>Ressources à disposition des professionnels (formations, outil d'aide aux repérages, plateforme de diagnostic...),</li> <li>Nombreuses structures existantes sur le territoire,</li> <li>Création de plusieurs équipes mobiles par l'EPSM.</li> </ul>	<b>Risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de formations aux signes d'alerte et de repérage précoce</li> <li>Offre de soins manquante sur certains champs et certaines tranches d'âge pas suffisamment connus,</li> <li>Réalité de mise en œuvre de la prise en charge parfois longue et complexe.</li> </ul>	EXTERNE									
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les actions existantes et renforcer les actions en milieu scolaire</li> <li>Proposer un outil d'aide au repérage précoce des problématiques de santé mentale</li> </ul>											
<b>LES ACTIONS PROPOSEES</b> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Actions envisagées</th> <th style="width: 45%;">Description</th> <th style="width: 20%;">Principaux partenaires</th> <th style="width: 10%;">Échéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;">Formations interprofessionnelles sur le repérage des problématiques de santé mentale</td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Ouverte à tous les professionnels et les bénévoles auprès des jeunes de 0 à 6 ans et de 11 à 16 ans, sans distinction de leur champ d'action (social, sanitaire, éducatif, sportif, culturel...).</p> <p>Le contenu sera adapté à chaque tranche d'âge abordée et permettra aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'approprier une culture commune sur la santé mentale et outil,</li> <li>-acquérir les signes d'alerte pour repérer les situations problématiques,</li> <li>-connaître les acteurs et institutions pour faciliter une orientation ciblée,</li> <li>-monter en compétences par les échanges d'expériences interprofessionnelles.</li> </ul> <p>Un temps d'échange à 6 mois de la formation sera proposé aux participants pour échanger sur leurs pratiques suite à celle-ci.</p> </td> <td style="vertical-align: top;">           Ville du Mans et Le Mans Métropole            EPSM 72            Conseil départemental de la Sarthe            Maison des Adolescents 72            Éducation nationale (ASH)            Unafam            Inalta            Arpep         </td> <td style="vertical-align: top; text-align: center;">3<sup>e</sup> trimestre 2022</td> </tr> </tbody> </table>				Actions envisagées	Description	Principaux partenaires	Échéance	Formations interprofessionnelles sur le repérage des problématiques de santé mentale	<p>Ouverte à tous les professionnels et les bénévoles auprès des jeunes de 0 à 6 ans et de 11 à 16 ans, sans distinction de leur champ d'action (social, sanitaire, éducatif, sportif, culturel...).</p> <p>Le contenu sera adapté à chaque tranche d'âge abordée et permettra aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'approprier une culture commune sur la santé mentale et outil,</li> <li>-acquérir les signes d'alerte pour repérer les situations problématiques,</li> <li>-connaître les acteurs et institutions pour faciliter une orientation ciblée,</li> <li>-monter en compétences par les échanges d'expériences interprofessionnelles.</li> </ul> <p>Un temps d'échange à 6 mois de la formation sera proposé aux participants pour échanger sur leurs pratiques suite à celle-ci.</p>	Ville du Mans et Le Mans Métropole EPSM 72 Conseil départemental de la Sarthe Maison des Adolescents 72 Éducation nationale (ASH) Unafam Inalta Arpep	3 <sup>e</sup> trimestre 2022
Actions envisagées	Description	Principaux partenaires	Échéance								
Formations interprofessionnelles sur le repérage des problématiques de santé mentale	<p>Ouverte à tous les professionnels et les bénévoles auprès des jeunes de 0 à 6 ans et de 11 à 16 ans, sans distinction de leur champ d'action (social, sanitaire, éducatif, sportif, culturel...).</p> <p>Le contenu sera adapté à chaque tranche d'âge abordée et permettra aux participants de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-s'approprier une culture commune sur la santé mentale et outil,</li> <li>-acquérir les signes d'alerte pour repérer les situations problématiques,</li> <li>-connaître les acteurs et institutions pour faciliter une orientation ciblée,</li> <li>-monter en compétences par les échanges d'expériences interprofessionnelles.</li> </ul> <p>Un temps d'échange à 6 mois de la formation sera proposé aux participants pour échanger sur leurs pratiques suite à celle-ci.</p>	Ville du Mans et Le Mans Métropole EPSM 72 Conseil départemental de la Sarthe Maison des Adolescents 72 Éducation nationale (ASH) Unafam Inalta Arpep	3 <sup>e</sup> trimestre 2022								

Coopérations entre les différents acteurs de la jeunesse	Favoriser l'interconnaissance et les échanges entre les acteurs intervenant auprès du jeune public en proposant des visites et/ou des stages au sein de structures partenaires.	Ville du Mans et Le Mans Métropole Conseil départemental de la Sarthe Maison des Adolescents 72 EPSM 72 Unafam Inalta Arpep Tous acteurs intervenant auprès des jeunes	En continue
Observation des actions en milieu scolaire sur la thématique de la santé mentale	Recenser les actions contribuant à la prévention des problématiques de santé mentale et de venir renforcer ces actions le cas échéant.	Ville du Mans et Le Mans Métropole EPSM Éducation nationale Département Région Établissements scolaire Ireps	En continue
<b>INDICATEURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations organisées</li> <li>• Nombre de personnes formées</li> <li>• Taux de satisfaction des personnes formées</li> <li>• Nombre de stages et/ou de visites organisés entre les acteurs</li> <li>• Nombre d'actions sur la santé mentale mises en place</li> <li>• Taux de participations aux actions</li> </ul>			



## CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE DE LA VILLE DU MANS

FICHE ACTION 3 LUTTE CONTRE LA STIGMATISATION ET LES DISCRIMINATIONS			
<b>RAPPORTEUR :</b> Collectif Plénitude 72			
<b>OBJECTIFS GENERAUX</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir la santé mentale pour favoriser les représentations positives</li> <li>Réduire les inégalités sociales de santé sur la Ville du Mans</li> </ul>			
<b>RAPPEL DES CONSTATS</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réseaux d'acteurs existant,</li> <li>Nombreuses actions sur la thématique (conférences, formations...),</li> <li>Acculturation des professionnels présents lors des événements sur la santé mentale.</li> </ul>		<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté à fédérer le grand public lors des événements,</li> <li>Communication auprès de certaines institutions,</li> <li>Visibilité des actions.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des Semaines d'Informations en Santé Mentale,</li> <li>Campagnes d'affichage sur la santé mentale en cours,</li> <li>Outils de communications internes aux institutions,</li> <li>Ressources régionales à disposition (par le CREHPsy notamment),</li> <li>Les journées thématiques nationales et mondiales sur la santé mentale.</li> </ul>		<p style="text-align: center;"><b>Risques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Presses parfois négatives dans ses articles,</li> <li>Fonctionnement et temporalité propres à chaque institution,</li> <li>Thématique de la santé mentale peu porteuse, tant au niveau local que national.</li> </ul>	
		<b>INTERNE</b>	
		<b>EXTERNE</b>	
<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des actions de sensibilisation sur la santé mentale à destination du grand public</li> <li>Renforcer la visibilité des acteurs locaux et de leurs actions</li> </ul>			
<b>LES ACTIONS</b>			
<i>Actions envisagées</i>	<i>Description</i>	<i>Principaux partenaires</i>	<i>Échéance</i>
Organisation d'un <b>forum sur la santé mentale</b> à destination du grand public	Un forum sera tenu avec plusieurs professionnels pour promouvoir la santé mentale, sensibiliser le public sur cette thématique ainsi que les informer des actions et dispositifs existant. Pour plus de visibilité et de cohérence, le forum sera organisé dans le cadre des SISM. Le thème du forum sera en lien avec la thématique nationale et pourra se tenir à différents endroits de la Ville du Mans.	Ville du Mans EPSM 72 Collectif plénitude 72 GEMs Loisir GEM Tejira UNAFAM Département 72 Acteurs locaux selon la thématique	3 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Mise en œuvre d' <b>actions de communication</b> auprès des professionnels, des élus et du grand public	Des actions de communications pour sensibiliser et promouvoir la santé mentale seront mise en place telles que : - Des campagnes d'affichage, - Des temps de rencontres, sur l'espace public notamment, avec la population. Ces actions seront organisées à différents endroits de la Ville du Mans.	Ville du Mans EPSM 72 Collectif plénitude 72 GEMs Loisir GEM Tejira UNAFAM Département 72	En continue
<b>INDICATEURS</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions et d'informations réalisées,</li> <li>Nombre de participants aux événements,</li> <li>Nombre de lieux investis,</li> <li>Taux de satisfaction des participants,</li> <li>Part des participants estimant que l'action a modifié leur regard sur la santé mentale,</li> <li>Nombre de partenaires ayant participé à la préparation de l'action,</li> <li>Bilan de la communication.</li> </ul>			